

## J-M Rurimirije nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire

@rib News, 26/03/2013 â€“ Source PrÃ©sidence  
DECRET NÂ° 100/ 94 DU 25 MARS 2013 PORTANT NOMINATION Dâ€™UN  
AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE ET PLENIPOTENTIAIRE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, Vu la Constitution de la RÃ©publique du Burundi ; Vu la loi nÂ°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ; Vu le dÃ©cret nÂ° 100/180 du 27 octobre 2009 portant RÃ©organisation du MinistÃ©re des Relations ExtÃ©rieures et de la CoopÃ©ration Internationale ; Vu le dÃ©cret nÂ° 100/125 du 19 avril 2012 portant rÃ©vision du dÃ©cret nÂ°100/ 323 du 27 dÃ©cembre 2011 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la RÃ©publique du Burundi ; Sur proposition du Ministre des Relations ExtÃ©rieures et de la CoopÃ©ration Internationale ; D E C R E T E Ã : Article 1Ã : Est nommÃ© Ambassadeur Extraordinaire et PlÃ©nipotentiaire de la RÃ©publique du Burundi : Monsieur Jean Marie RURIMIRIJE. Article 2Ã : Toutes dispositions antÃ©rieures contraires au prÃ©sent dÃ©cret sont abrogÃ©es. Article 3Ã : Le Ministre des Relations ExtÃ©rieures et de la CoopÃ©ration Internationale est chargÃ© de lâ€™exÃ©cution du prÃ©sent dÃ©cret qui entre en vigueur le jour de sa signature  
Bujumbura, le 25 mars 2013, Pierre NKURUNZIZA. PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, LE PREMIER VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, ThÃ©rence SINUNGURUZA. LE MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE, Laurent KAVAKURE.